

NOS ANCETRES, INSURGES DE DECEMBRE 1851 ET « TRANSPORTES » EN ALGERIE.

Dans le bouleversement des régimes politiques du XIXe siècle, le coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte le 2 décembre 1851 met le feu aux poudres. Nos ancêtres, Louis Ozanne et Louis Moret, participent aux troubles qui s'ensuivent, sont arrêtés et condamnés. Leur vie bascule : originaires de la Nièvre pour le premier, des Pyrénées Orientales pour le second, ils se retrouvent en Algérie, destination des « transportés » et des proscrits. Ils y resteront. C'est leur vie que nous vous proposons en parallèle.

En France

Louis Ozanne, de Menou(58)

Louis Ozanne voit le jour le 12 avril 1812 à Donzy (Nièvre) ; il est l'aîné des quatre enfants d'un premier menuisier, Philibert Ozanne (1788-1849) et de Geneviève Moreau (1789-1830) ; la famille paternelle est originaire de la Puisaye, petite région partagée entre l'Yonne au nord et la Nièvre au sud.

Le 5 août 1835, à Varzy (Nièvre), Louis épouse¹ Solange Jouet (1816-1879), une jeune femme native de « Trangy », Saint-Eloi, petit village de la banlieue de Nevers ; les quatre témoins de la cérémonie sont « boucher cabaretier », « gendarme », « cardeur matelassier » et « concierge de la Mairie ». Le couple va avoir quatre enfants, entre 1839 et 1847.

A 23 ans, bénéficiaire d'un « Certificat d'exemption du service Militaire » en août 1835 suite à un « tirage au sort » favorable, Louis poursuit son métier de menuisier, installé dans le petit village de Menou (un peu plus de 750 habitants en 1820, à mi-chemin entre Donzy à l'ouest et Varzy à l'est). La profession de « menuisier » n'apparaît dans la famille Ozanne qu'avec son père, Philibert, à la fin du XVIIIe ; les

Menou la Grande Rue, Nièvre

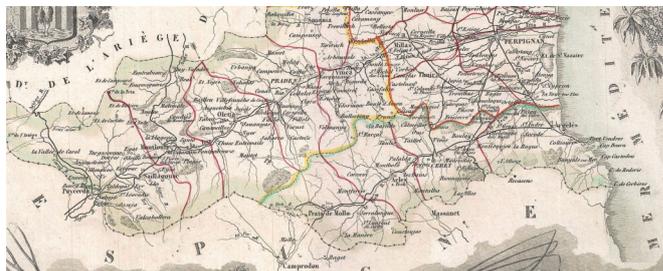


Louis Moret, de Collioure (66)

Les origines de la famille de Louis Moret et de son épouse Marguerite Barretge se trouvent dans les petits villages catalans des Pyrénées Orientales : Mosset, Lamanère, Valmany... La vie dans la campagne est de plus en plus dure : surfaces agricoles réduites, exploitations trop petites, familles trop nombreuses et petit artisanat concurrencé par les industries. Leurs parents participent donc à un exode rural important au XIXe siècle. A Collioure, sur la côte, la pêche et la vigne offrent de nombreux emplois, ce que montre le recensement de 1841 (Archives Départementales 66) : beaucoup de « propriétaires », de vigneron, de pêcheurs, de marins, quelques douaniers et tous les petits artisans nécessaires aux activités de cette population. Beaucoup de femmes sont « filles de service » ; Marguerite, elle, ne déclare aucun travail. Louis est « jardinier » et ses parents habitent dans la « banlieue » de Collioure.

Quand ils se marient, le 14 juin 1843, Louis fait son service militaire au 52^e régiment d'infanterie de ligne où il est « clairon ». Un cordier, un marin et deux brassiers sont leurs témoins. Louis a 27 ans, va finir ses 7 ans de service militaire et bénéficie d'un « congé provisoire de libération » ; Rose Marie, dite « Marguerite », en a 20. Sept enfants naissent entre 1844 et 1855 : Marie, Jean, Alexis, Marie-

Carte Levasseur : Département des Pyrénées orientales



générations d'hommes qui précèdent exercent plutôt la profession de « vigneron ».

Anne, Louis, Rose et le petit Louis-Emmanuel, mort en bas âge.

LE COUP D'ETAT DE DECEMBRE 1851, LA REPRESSION, LES ARRESTATIONS.

Survient le coup d'État fomenté par le neveu de Napoléon 1^{er}, Louis-Napoléon BONAPARTE (1808-1873) et son entourage (en particulier son demi-frère, le Duc de MORNY), le 2 décembre 1851, anniversaire du sacre de Napoléon 1^{er} et de la bataille d'Austerlitz ; ce neveu a déjà échoué à deux reprises en 1836 et 1840 à prendre le pouvoir en France. Il est finalement élu « Président de la II^e République » en décembre 1848, pour une durée de quatre années (48-52). En 1851, le Prince-Président échoue à faire modifier la Constitution, n'obtenant pas la possibilité de pouvoir se présenter à nouveau en 1852. Le coup d'État lui permet alors de passer outre, de conserver le pouvoir suprême qui va évoluer vers l'Empire.

A l'époque, de nombreuses « Sociétés secrètes² » (elles émergent un peu partout en France), rassemblent l'opposition, en particulier de gauche (« *Socialistes* » opposés au « *Parti de l'Ordre* »), clubs poussés à discuter, conspirer contre ce qui se prépare, afin de défendre des idées de Justice sociale.

Le 2 décembre 1851 voit alors se multiplier de nombreuses insurrections sur le territoire national ; dans la Nièvre³, département considéré comme « socialiste », avec six « *députés montagnards* » pour un seul « *conservateur* », et dans nombre d'autres départements du Sud surtout, le mouvement est important, massif.

Localement, dans cette région plutôt rurale au nord-est du Massif Central, de véritables émeutes éclatent, surtout à Clamecy. Cette cité, qui est sous-préfecture et siège d'un Tribunal de Première Instance, a enregistré depuis 1793 de fréquentes grèves alimentées par les « *flotteurs de bois* », ouvriers spécialisés⁴ qui voient leur activité périlcliter depuis plusieurs années, être menacée de disparition. Alors, dès l'annonce du coup d'État, des alliances locales paysans-ouvriers-citadins se constituent, se dirigeant vers les lieux de pouvoir locaux⁵.

Vive la République sociale !

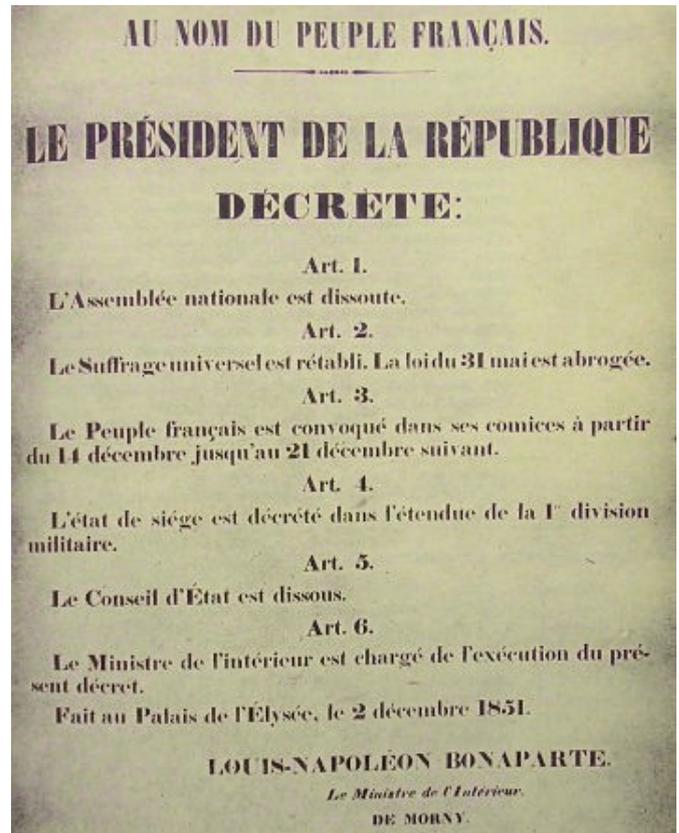
LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE SOCIAL.

Clamecy, 7 décembre.

Annnonce du comité révolutionnaire social de Clamecy

Un état de guerre civile s'instaure, mais malgré de nombreuses morts violentes, il n'y eut ni pillages, ni vols, ni viols⁶ comme l'écrivit ensuite la Presse.

En février 1848, cinq ans après le mariage de Louis et Marguerite, une révolution éclate, chasse le roi Louis-Philippe et instaure une république, la deuxième. Les récits familiaux évoquent la joie de Louis, révolté par l'Ancien Régime, par les privilèges et les inégalités sociales. Une ère nouvelle semble commencer. Mais en juin, après la suppression des Ateliers Nationaux qui permettaient d'amortir un chômage considérable, notamment à Paris, la république tire sur les insurgés et, pour la première fois, met en place le système de la « transportation » des opposants politiques outre-mer, en Algérie notamment. En décembre de cette même année 1848, c'est Louis-Napoléon Bonaparte qui est élu président de la république avec 75% des suffrages (masculins uniquement à cette époque) et qui, deux ans plus tard, réalise le coup d'État qui mène à l'Empire. Sous le nom de Napoléon III, le Prince-Président devient empereur le 2 décembre, date anniversaire du sacre de son oncle, Napoléon 1^{er}, en 1804.



Décret du 2 Décembre 1851

Dans la nuit du 8 décembre 1851, à trois heures du matin, des gendarmes de Port-Vendres frappent à la porte de Louis et l'emmenent. Connu pour ses idées, soupçonné de faire partie d'une « société secrète », d'avoir pris part à

Le 8 décembre 1851, l'ordre est rétabli à Clamecy, suite à l'intervention du « 27^e Régiment d'Infanterie de Ligne ».

Louis Ozanne, « menuisier à Menou » (28 km au sud de Clamecy), s'implique dans cette révolte populaire. Il semble avoir été « meneur » (?) de la « Société secrète » de Menou, composée de trois individus, lui inclus ; et il n'est pas impossible qu'il ait eu des contacts antérieurs avec des habitants de Clamecy politisés. Louis ne semble pas avoir atteint Clamecy (la ville est déjà touchée par un « État de siège » décrété par le pouvoir central parisien dès le 21 octobre 1851), où la révolte, matée, s'interrompt très tôt. La répression qui s'abat alors sur le canton est à la mesure des événements et de la peur suscitée : implacable.

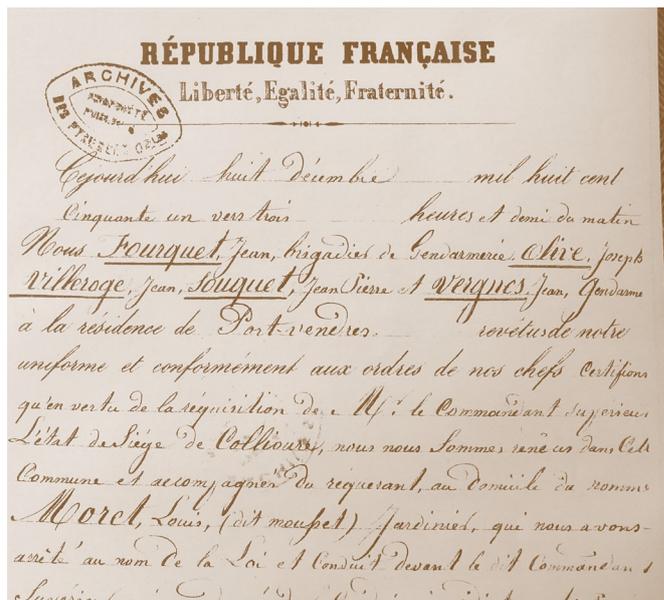
Louis est arrêté à Menou vers le 13 décembre⁷, interrogé par un Lieutenant du 27^e de Ligne, lequel rédige la note qui suit :

« Le sieur Ozanne, menuisier à Menou, passant pour chef de démagogie, a, dans la nuit du 5 au 6 décembre, tenté d'émeuter (sic) les habitants de sa commune (Menou) pour se porter à l'insurrection de Clamecy en éveillant ou faisant éveiller plusieurs des dits habitants ». Louis Ozanne n'a pas mobilisé beaucoup de monde (seulement sept autres noms d'habitants de Menou figurent au PV), ni participé aux graves événements de Clamecy, mais on lui reproche deux choses condamnables par le nouveau pouvoir : être un « chef de démagogie » et « membre d'une Société secrète ». Des renseignements sont demandés au garde-champêtre, Claude Coignet, ainsi qu'au maire du village. Après son arrestation, Louis semble avoir été « exhibé, enchaîné⁸ », traversant quelques villages nivernais, en route vers Clamecy.

Incarcéré à Clamecy, où les conditions sont très dures⁹, le 14 décembre 1851, il est interrogé le 4 février 1852 par le « Juge d'instruction du Tribunal de Clamecy », mais sous le nom de « Louis Auzanne¹⁰ ». Son interrogatoire n'apporte rien de plus, il nie toute affiliation à une « Société secrète », tout lien avec un autre accusé, Monsieur de Dreuil. Pour autant, il va être jugé avec les insurgés de Clamecy ; Solange Jouet son épouse est aussi interrogée, en vain, en avril 1852.

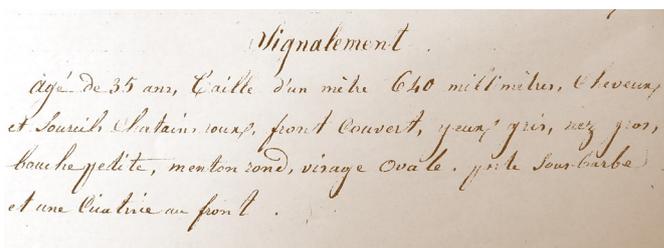
En France, 28.000 personnes sont déférées devant les juridictions créées à cette intention, « Commissions militaires » puis « Commissions mixtes ». Près de 10 000 seront condamnées sur dossiers et sans possibilité d'appel à la « transportation en Algérie ». Ce terme « transportation » apparaît dans le vocabulaire pénal français dès le « 24 vendémiaire an II » (15 octobre 1793) : il s'agit à l'époque d'une mesure de « déportation administrative des mendiants¹¹ », pouvant être prise par les municipalités ; la décision est remise au goût du jour après la

« l'attaque contre un commissaire »(sic) et à l'arrestation du courrier postal, il est enfermé à la citadelle de Perpignan. Des « sociétés secrètes » existent bien : celle des « Montagnards », clandestine, étend son influence dans le Midi de la France et s'est préparée à l'éventualité d'un coup d'état. La résistance est donc immédiate et violente, la répression l'est tout autant. Déclaré « chef reconnu du parti socialiste », « homme d'action très dangereux », Louis est sur la liste des expulsables. L'Algérie est une destination idéale pour les indésirables.



PV d'arrestation de Louis Moret

Les fiches signalétiques établies lors de son emprisonnement et de sa condamnation, décrivent ainsi Louis : 1 mètre 64, cheveux et sourcils châtain ou roux, yeux bleus ou gris, visage ovale, menton à fossette, cicatrice au front.



Une des fiches signalétiques de Louis Moret

Comme Louis Ozanne, Louis Moret aurait dû être embarqué pour l'Algérie, avec un certain nombre des 789 « poursuivis » des Pyrénées Orientales. Quand certains départements ont accueilli le coup d'Etat sans broncher, d'autres ont réagi vivement : 1248 poursuivis dans la Nièvre, 1413 dans la Drôme, 1617 dans les Basses-Alpes, plus de 2400 dans le Var ou l'Hérault, selon les recherches de Maurice Bel. Tous les « poursuivis » ne seront toutefois pas expulsés : dès janvier et février 1852, quand le coup d'état semble acquis, de nouvelles

« Révolution de 1848 », afin d'exiler vers des « terres d'expiation lointaine » certains condamnés à des peines sévères, et l'Algérie¹² est l'un de ces lieux de relégation. Dans le seul département de la Nièvre, le bilan¹³ des 1384 condamnations est constitué par sept condamnations à mort, 419 « Algérie plus » (internement en enceinte fortifiée), 439 « Algérie moins », 509 internements en métropole et 17 condamnations aux travaux forcés. Au total, un groupe de 9530 Français vont être emmenés de force en Algérie, « transportés », dont 858 Nivernais (9 % de l'effectif national).

Le menuisier Louis Ozanne, âgé de 40 ans, marié et père de 4 enfants (en réalité, il n'y a, à l'époque, que trois enfants dans cette famille, une fille étant décédée bien avant 1851), « numéro d'ordre 19858, numéro de dossier 275¹⁴ », est condamné par la « Commission mixte de la Nièvre » à « Algérie plus » (comme 228 autres habitants du canton), au cours du 1^{er} trimestre 1852. Il est souligné qu'il est, reprenant les éléments du procès-verbal initial, « Démagogue exalté. Affilié. Chef des sociétés secrètes. A envoyé un mot aux principaux insurgés et éveillé les habitants (de Menou) pour les faire marcher sur Clamecy » ; L'avis précise « (qu') il est signalé par l'exaltation de ses opinions démagogiques et son affiliation bien connue aux sociétés secrètes », termes retrouvés presque à l'identique dans un grand nombre de décisions à l'époque, formes de « copiés-collés » à l'échelle nationale, éléments qui posent la question d'un possible complot à l'échelle du pays, mené par le nouveau pouvoir... « C'est un homme extrêmement mauvais et dangereux¹⁵ ». Des éléments à rapprocher de la remarque du Procureur local, concernant Clamecy et ses environs : « pays dégarni de troupes, où il règne une grande exaltation ».

Les morts se comptent par dizaines, ceux tués pendant les quelques journées de décembre 1851 et ceux qui furent guillotins ou moururent en exil. Le Recensement de 1856 va se traduire par un tassement du nombre d'habitants.

commissions mixtes procèdent à des commutations de peines, toujours moins sévères que les premières, selon les directives de l'Empereur transmises à ses envoyés, le général de l'Espinasse en ce qui concerne les Pyrénées Orientales.

Mais si Louis Moret a bénéficié d'une remise de peine, je n'en ai pas retrouvé la trace. En fait, il disparaît des documents officiels dès sa condamnation. Les récits familiaux, pour autant qu'on leur accorde quelque crédit, évoquent une évasion et une clandestinité. De fait, le travail de Maurice Bel « *Les Condamnés à l'Algérie en 1852 dans le département des Pyrénées Orientales* », indique le « grand nombre » de condamnés « en fuite » : la proximité de la frontière espagnole et de la montagne, les nombreux itinéraires de passage, la langue catalane commune des deux côtés de la frontière expliquent cette situation. Louis a donc sans doute d'abord vécu en-dehors de Collioure, dans l'arrière-pays qu'il connaît bien, où sa femme et sa fille Marie, mon ancêtre, l'ont ravitaillé, selon leurs dires. Marguerite accouche d'ailleurs de deux enfants en 1854 et 1855 et, étonnamment, c'est Louis qui déclare les naissances à la mairie de Collioure. Invités à faire leur soumission à l'autorité, beaucoup de condamnés ont été graciés en 1852, 53, 54... Louis doit savoir qu'il ne risque plus grand-chose...

Pourtant, il va lui aussi partir pour l'Algérie, en emmenant toute sa famille.



Balancelles dans le port de Collioure

Le départ pour l'Algérie

Embarqué avec d'autres condamnés depuis un port métropolitain (Toulon a priori), et peut-être transporté dans des conditions sévères, Louis Ozanne arrive en Algérie¹⁶ au printemps 1852, à Alger¹⁷. Transféré initialement¹⁸ au « Lazaret d'Alger » (flanqué du « Fort Bab-Azoun ») ou à « La Maison-Carrée » (fortin turc¹⁹). En application du « Règlement sur le régime des transportés en Algérie du 20 mars 1852²⁰ », il est

Peut-être par manque d'argent, peut-être pour échapper à une surveillance ou un contrôle, les Moret n'embarquent pas sur un des bateaux à vapeur reliant le long des côtes les ports français, espagnols et algériens, mais sur la balancelle d'un pêcheur, sans doute catalan. La grosse barque à voiles, sans pont, est vite remplie par Louis, Marguerite, leurs six enfants et quelques balluchons et provisions. En 1856, le cabotage

ensuite interné à Birkadem²¹, en « camp-dépôt fortifié », lieu décrit ainsi par un déporté²² : « plusieurs longs bâtiments sans étage, qui servent de caserne, avec une vaste cour au milieu, le tout entouré d'un mur. Il est situé sur une colline qui domine, à gauche, le village de Birkadem ». Mais Louis aurait tout aussi pu aller à Douéra, l'autre camp de l'Algérois, lequel va ensuite récupérer les survivants du premier camp.

Le pouvoir cherche néanmoins très vite à savoir comment employer au mieux cette main-d'œuvre gratuite et formée. A priori, Louis ne participe pas, à l'instar des « transportés disposés au travail » (généralement plutôt d'anciens cultivateurs français ou autres professions utiles à l'agriculture²³, ayant reçu des peines plus légères ?), aux « escouades » chargées, par exemple, du défrichage de la Mitidja. Menuisier de métier, il ne crée pas non plus, comme certains, une exploitation. Ce sont, faute d'éléments d'information précis, les « années obscures » de la vie de Louis Ozanne en Algérie.

En Algérie

Louis Ozanne ne revient pas en métropole contrairement à la grande majorité des « transportés » de 1852 (et même de 1848) ; on sait par ailleurs que la plupart de ceux qui, graciés, regagnent la France, sont soumis à une surveillance policière et à de grosses difficultés à retrouver emploi et place dans la société²⁴. Bien au contraire, après sa « Demande de grâce » effectuée le 13 janvier 1853 (moins d'un an après la « transportation »), il est rejoint la même année par sa femme, Solange JOUET (elle a 37 ans) et leurs trois jeunes enfants (une fille prénommée Zoé était décédée en 1846 à Menou) : Clémentine (14 ans), Félix (11 ans) et Ernest (6 ans) ; et la famille s'installe à Boufarik. Après avril 1854, une pension de « 600 francs²⁵ », portant le « numéro 296 », lui est accordée.

La famille continue son existence à Boufarik dont le premier maire est Pierre Martin Borély de la Sapie, la ville en pleine expansion. Le chef de famille mentionné comme « menuisier » en 1873 ; il figure ainsi, en compagnie de trois autres menuisiers à Boufarik, page 163 de l'« Indicateur commercial des trois départements d'Algérie », publié par Charles Gouillon. Louis Ozanne décède à son domicile, « boulevard Charlemagne », le 27 février 1878, il a presque 66 ans. Son épouse meurt à Douéra, le 13 juin 1879²⁶, âgée de 62 ans. Leurs enfants vont poursuivre la lignée familiale :

Clémentine Ozanne, née à Menou en 1839, se marie à Boufarik en 1864 avec Henri Betsch, agriculteur originaire d'Oberhochstadt (land de Rhénanie-Palatinat) ; elle meurt « rue Staouéli » à Boufarik en 1903.

jusqu'à Alicante, Carthagène ou Almeria puis la traversée vers l'Oranie dureront quelque deux semaines, dans une promiscuité sans doute bien peu confortable. On sait, par les récits transmis par Marie, comment les langes de la petite Rose étaient lavés dans la mer, comment en vue des côtes algériennes une tempête avait jeté la balancelle sur l'île Plane, à quelques kilomètres de la plage des Andalouses à l'ouest d'Oran. Il avait fallu attendre la fin de la tempête pour remettre la barque à flot et accoster enfin, non sans mal.

Au fond de la balancelle, ne restaient que quelques pommes et un peu d'eau douce. En abordant aux plages, la coque de la barque s'était ouverte « comme une noix ».

Cette comparaison revenait dans les récits que j'ai entendus de la bouche de ma grand-mère, de grand-tantes. Pour moi, elle n'a jamais signifié autre-chose que l'impossibilité d'un retour en arrière. La barque brisée, il fallait maintenant, pour les Moret, se tourner vers leur avenir.

Si Louis avait pensé échapper au contrôle des autorités, il avait mal calculé. En 1857 en effet, quand il déclare à la mairie d'Aïn-El-Turck, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Oran, la naissance d'une petite Marguerite, il est accompagné d'un témoin, François Laforge, boucher, lui aussi condamné à « Algérie + », autre expulsable originaire de Collioure. Les deux hommes sont domiciliés à la ferme du « Sieur Jean Saint-Jean » où l'un est « cultivateur » et l'autre « boucher ». Quand les condamnés considérés comme les plus dangereux ont été enfermés à leur arrivée en Algérie, la plupart ont été affectés à des travaux en lien avec la colonisation : défrichage, creusement de canaux d'assèchement des marais, construction de villages, de routes, plantation d'arbres etc... Des « escouades » sont cédées également à des propriétaires terriens qui en font la demande pour la mise en culture des terres... et c'est sans doute le cas de Louis Moret et de Vincent François Laforge. Ce dernier et Narcisse Laforge, originaires de Collioure tous deux, ont sans doute été « transportés », pour ce dernier parce que déclaré « chef influent des sociétés secrètes, homme d'action », qui « s'est fait remarquer dans les mouvements insurrectionnels des 3 et 4 décembre, qui se sont emparé momentanément de la ville et qui ont motivé la mise en état de siège ».

A la suite d'une grâce, la dernière en 1859, les Laforge retournent à Collioure mais les Moret demeurent en Algérie. Dans cette plaine enserrée entre la mer et le Djebel Murdjadjo, entre le cap Lindlès et le promontoire du Djebel Santon qui la

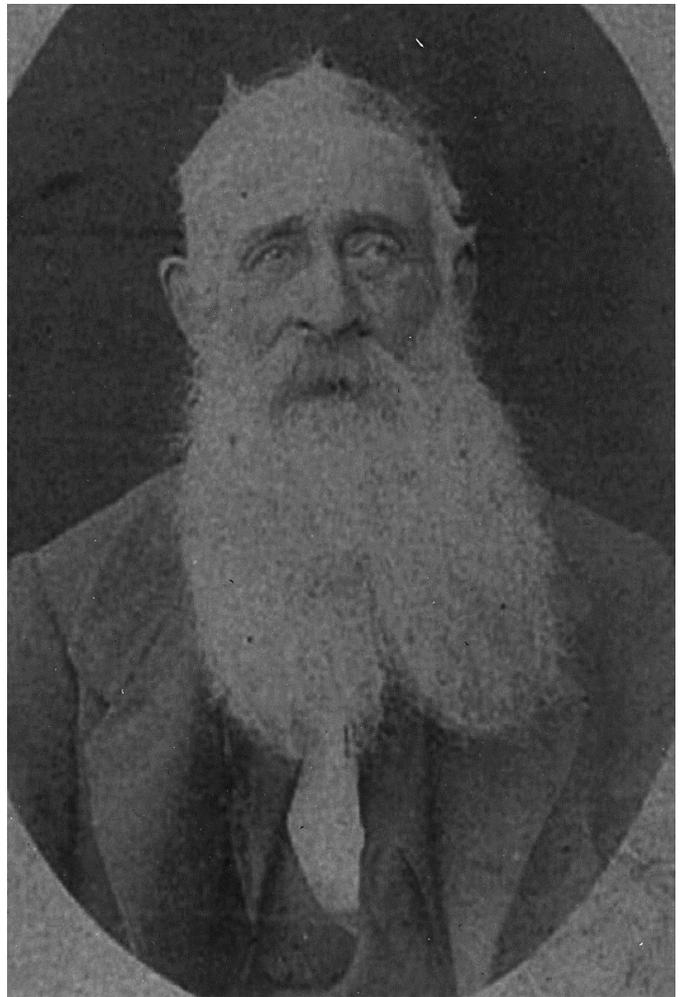
Félix Edmond Ozanne, né à Menou en 1842, se marie en 1868 à Douéra avec Joséphine Carrière (famille originaire de Saint-Loup-sur-Semouse, Haute-Saône) ; il décède à Alger en 1906, à « l'hôpital civil » de la ville. Menuisiers, Félix Edmond, installé à Ménerville, et son frère Ernest à Souk-el-Hâad, souscrivent fin novembre 1882, « à l'occasion du 2 décembre », afin de financer l'achat d'une couronne destinée à être déposée à Paris sur la tombe d'Alphonse Baudin « mort sur les barricades ». Ils prolongent à leur manière l'engagement paternel.

Leur fils aîné est Louis Félix Ozanne²⁷ (1870-1947) : habitant « le Ruisseau, canton de Mustapha », il va se marier en 1892 à Hussein-Dey, cité où l'ensemble du « clan Ozanne » est installé à l'époque, avec Jeanne Lluch. Cette dernière, née et décédée à Hussein-Dey, est la fille aînée de deux Minorquins nés en Algérie : Marguerite Bagur Gelabert née à Hussein-Dey en 1853 (famille originaire de Ferrières) et Gabriel Lluch Sintès né à Alger en 1849 (famille originaire de Mao), lequel va exercer successivement les métiers de jardinier, journalier, tailleur de pierres et finalement de carrier. Le père de Gabriel, Lorenzo Lluch Pons, natif de Mao (1824), est arrivé à Alger vers 1841 ; boulanger en basse Casbah, il meurt à Balaklava en Crimée fin 1855, au

Famille Ozanne, Hussein-Dey, 1913. Louis-Félix : 2e à partir de la gauche, petit-fils de Louis Ozanne., « transporté ». Jeanne Lluch est la 4e.



sépare de Mers-el-Kebir, ils assistent aux débuts du village de Bou-Sfer puis à la création de celui d'El-Ançor. Dans cette dernière commune, après une dizaine d'années passées à la ferme Saint-Jean, ils achètent une ferme près des Andalouses où, en 1856, ils ont accosté dans des circonstances dramatiques. En 1870, alors que sa mère le conduit au conseil de révision à Oran, Alexis est sauvagement tué à 20 ans à la suite d'un guet-apens au col entre Bou-Sfer et Saint-André de Mers-el-Kebir ; blessée gravement, Marguerite reste plusieurs mois dans le coma. Les autres enfants font souche à Bou-Sfer et à El-Ançor, épousant d'autres migrants ou leurs descendants, français, espagnols ou italiens (époux ou épouses Dijou, Mas, Eysseric, Depetro, Tassa, Mauri, Richaud, Tari). Louis s'éteint en 1887, Marguerite, que l'on continue à appeler « la Catalana », au début du XXe siècle.



Louis Moret, années 1880

Je pense souvent à Marie, leur fille aînée, épouse de Jean Dijou, l'irremplaçable « conteuse » à qui nous devons, sur plusieurs générations, le récit des péripéties de sa famille entre Collioure et la terre qu'ils avaient choisie pour une vie qu'ils espéraient meilleure .

Sur une carte de l'ouvrage de Robert Tinthoin « Colonisation et évolution des genres de vie dans

décours d'une bien meurtrière guerre de prestige voulue par Napoléon III.

Louis Félix Ozanne ne va pas exercer le métier de « menuisier » comme son père, son frère, son grand-père paternel ; au contraire, il sera au gré du temps laitier (1890), journalier (1892), employé de négoce en vin à Hussein-Dey. Numéro matricule 696, « engagé volontaire » au 2^e Régiment de Zouaves à Oran en 1889, il est réformé un an plus tard en raison d'un problème visuel (ceci est-il en lien avec son orientation professionnelle?) définitif. A l'occasion de la guerre de 1914-1918, il est affecté au « Service auxiliaire » et demeure en Algérie.

Le frère cadet, Ernest (Ernest François ou Ernest Hippolyte) Ozanne, né en 1847 à Menou, menuisier lui aussi, exerce un moment à Souk-el-Hâad et termine son existence de célibataire sans descendance « boulevard Charlemagne » à Boufarik en 1888. Classe 1867, numéro matricule 253, il effectue son temps dans l'« Artillerie Territoriale ».

P.S. : le frère cadet de Louis, Joseph Ozanne, né à Donzy vers 1824, « journalier à Champcevrains » (Yonne), est lui aussi arrêté, mais bénéficie d'un non-lieu²⁸ de la part de la « Commission mixte de Paris ».

Ce texte doit beaucoup à Roger LEUWERS²⁹, lequel a patiemment rassemblé, sous le titre « Nos ancêtres. La branche Ozanne », plusieurs articles et documents relatifs à la *transportation* de notre ancêtre commun, éléments utilisés pour élaborer ce texte. Qu'il soit affectueusement et chaleureusement remercié.

Jean-Paul Charpiot, adhérent n° 4551.

la région ouest d'Oran de 1830 à 1885 », figure sur la commune d'El-Ançor, la ferme Moret, tout près du rivage. De là, par beau temps, l'île Plane apparaît toute proche, gros bloc nu, net et solide dans la mer bleue ; elle disparaît, s'évapore, brumeuse, aux confins d'un ciel devenu gris et d'une mer agitée et glauque. Image tour à tour, selon les caprices du temps, de nos espoirs et de nos illusions

Andrée Dijou-Czerny, adhérent n° 4432.

Bibliographie concernant Louis Moret

-Maurice Bel : *Les condamnés à l'Algérie en 1852 dans le département des Pyrénées Orientales* (Nice, chez l'auteur, 2002)

-idem : *Les condamnés à la transportation après les émeutes de juin 1848* (idem et exemplaire au CDHA, 1998)

-Michel Barbier : *Les transportés en Algérie de décembre 1851 dans le Languedoc-Roussillon*, revue GAMT (Généalogie Algérie Maroc Tunisie) n° 41, 1993

-Alexis de Tocqueville : *Sur l'Algérie* (GF Flammarion, 2003)

-Robert Tinthouin : *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région Ouest d'Oran de 1830 à 1885* (impr. De L. Fouque, Oran 1947)

-Sites des ANOM (Archives nationales de l'Outre-mer), du GAMT (cf supra)

-Archives départementales des Pyrénées Orientales

-Andrée Dijou-Guiffrey : *1846, destination : Afrique* (L'Harmattan 2018)

-idem : articles dans la revue GAMT (*François Dijou, mon grand-père, du 9^e régiment demarche des Zouaves*, n° 144, 2018 ; *Prosper et Victorine, de l'Isère à l'Algérie*, n° 147, 2019 ; *Les femmes dans les archives : Marie, la double injustice*, n° 150, 2020 ; *Fabien Moura, du 2^e régiment de Spahis*, n° 151-152-153, 2020-2021.)

Notes concernant Louis Ozanne

¹AD 58, Varzy, 5Mi19 871, 1828-1839, page 711.

²Les « Sociétés secrètes » rassemblaient artisans, petits commerçants, journaliers, manoeuvres, « flotteurs ». Cf. J-C. MARTINET : « Clamecy et ses flotteurs », éd. Delayance, 1980 ; ré-éd. l'Armaçon, 2003. « Sociétés secrètes » ou « Mariannes » nivernaises nées de l'interdiction des « Comités démocratiques » rassemblant les opposants aux

« Conservateurs » ; cf. Simone WAQUET : « Clamecy et la résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851 », Association 1851, Bulletin n° 8, février-mars 2000, 10 pages.

³Pierre MORTON, GAMT, 2002, n° 77.

⁴A l'aide de « trains de bois » flottants, ils alimentent Paris en particulier en bois de chauffage.

⁵Rémy CASALS, « Les proscrits de 1852 », MIREHC, 1999, 3, pp. 24-32.

⁶Eugène TENOT : « La Province en Décembre 1851. Etude historique », Paris, 1865. Les pages 45-83 sont consacrées à 2 départements du Centre, la Nièvre (surtout) et l'Yonne.

⁷Cf. les « Mémoires » de RIFFE, conseiller de Préfecture du Cher, AD 58, 1 E 346. Citées par Guy THUILLIER (cf. note suivante).

⁸RIFFE, Id.

⁹Guy THUILLIER : « Les souffrances des prisonniers de Clamecy (décembre 1851-mars 1852) », Le Mouvement Social, n° 161, octobre-décembre 1992.

¹⁰Une des variantes du patronyme, avec « Ozane ».

¹¹N'a-t'on pas une sorte d'équivalent à notre époque ?

¹² Ainsi que la Nouvelle-Calédonie (utilisée pour les Kabyles révoltés ; les « *Communards* » après 1871) et la Guyane.

¹³ Pierre MORTON, op. cit.

¹⁴ <http://poursuivis-decembre-1851.fr>

¹⁵ Etat de siège de la Nièvre. Commission départementale, A.N.,BB/30*/399.

¹⁶ FARCY J-C. & FRY R. : « *Liste des transportés de 1851* » > <http://tristan.u-bourgogne.fr>.

¹⁷ D'autres « *transportés* » sont débarqués à Bône.

¹⁸ Charles RIBEYROLLES : « *Les bagnes d'Afrique. Histoire de la transportation de décembre* », Londres, 1853. Publié par « Association 1851 ». Document précoce par rapport à l'événement (1853) et à charge.

¹⁹ Ancienne écurie du Dey d'Alger ?

²⁰ Signé par « Le Gouverneur-général RANDON ».

²¹ Danis HABIB : « *Demande de grâces des condamnés des commissions mixtes e 1852. Inventaire-index des articles BB/30/462 à 479* », Paris, 1997. Louis OZANNE hérite du « BB/30/472, dossier : Nièvre ».

²² Auteur anonyme : « *Mes prisons en Afrique* », page 60.

²³ Madame SERS : « *Recherches sur l'activité des transportés en Algérie* », Revue des révolutions bonapartistes contemporaines, tome 42, Numéro 185, février 1950, pp. 45-75 ».

²⁴ Thierry BERTRAND : « *Exil et transportation. Sources pour l'étude des proscriptions bonapartistes (1848-1870)* », Mémoire de D.E.A., Université de Nice – Sophia Antipolis, U.F.R. L.A.S.H., année universitaire 2001/2002.

²⁵ Un Franc Français 1850 équivaut à 3,27 euos actuels.

²⁶ Source : GAMT ; acte absent des ANOM.

Comment lire les arbres généalogiques.

x 1869 : mariage en 1869

xx 1889 : remariage en 1889

/1750 : avant 1750

1750/ : après 1750

? Ou ?1679 : date inconnu ou date douteuse

/1685-1744/1750 :née avant 1685 mort après 1744 et avant 1750

